

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue à huis clos le 25 février 2021 à dix-neuf heures par appel téléphonique, conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux et arrêtés ministériels applicables.

Sont présents, madame la conseillère Nicole Ste-Marie et messieurs les conseillers Sylvain Roy, Lucien Thibault, Daniel Marchand, Patrice Boisjoli, sous la présidence de monsieur le maire Réjean Beaulieu.

Est présent monsieur Charles Whissell, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire Réjean Beaulieu constate le quorum et déclare la séance ouverte à dix-neuf heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marchand, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Règlement d'emprunt numéro 441-21 pour la construction du garage municipal
4. Varia
5. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

21-02-28

3. Règlement d'emprunt numéro 441-21 pour la construction du garage municipal

Il est proposé par monsieur le conseiller Lucien Thibault et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 441-21, intitulé Règlement d'emprunt pour la construction du garage municipal décrétant un emprunt de 750 000.00 \$.

ADOPTÉ

4. **Varia**

5. **Levée de la séance**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 19h07.

Réjean Beaulieu,
Maire

Charles Whissell,
Directeur général par intérim